

# INFIRMIÈRE COORDINATRICE DE PARCOURS EN SOINS PALLIATIFS

à l'association Santé 77 Nord

Ecrite par Aurélie Besson, Infirmière coordinatrice (soins palliatifs) à l'association Santé 77 Nord

## QUAND INTERVENONS-NOUS ?

L'infirmière référente dans l'accompagnement des personnes en situation palliative intervient lorsque la situation nécessite un accompagnement spécifique à la demande du patient ou de son entourage ou bien de tous professionnels qui constituent le cercle de soins.

Elle peut également intervenir en soutien des autres référents de parcours du DAC, lorsque l'état de santé des personnes se dégrade au regard de la progression de leur maladie.

# 2.14

Moyenne  
de visites à domicile  
par patient en 2022

## OÙ INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons au sein du lieu de vie de la personne :

- au domicile,
- en EHPAD
- en établissement médico-social

## POURQUOI INTERVENONS-NOUS ?

Le rôle de l'infirmière coordinatrice de parcours en soins palliatifs au sein du DAC est d'optimiser le parcours de Santé du patient en accompagnant sa prise en soins, en étayant au maximum son domicile, en anticipant ses besoins à venir afin de favoriser son maintien au domicile et de permettre le décès au domicile, si cela est souhaité par le patient mais également l'entourage.

L'identification d'une référente dans une situation apporte un côté rassurant et facilitateur au patient et à son entourage ainsi qu'aux professionnels de Santé.

## COMMENT INTERVENONS-NOUS ?

L'infirmière effectue un premier contact téléphonique, auprès de la personne et/ou de son entourage, dans les 48h qui suivent sa nomination en tant que référente de la situation.

Une première évaluation au domicile est organisée en accord avec la personne.

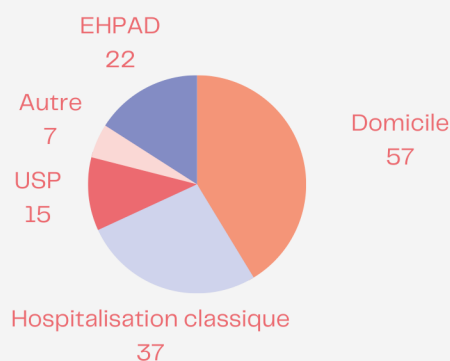
Selon le premier contact téléphonique et les indications qui ont pu être recensées, cette visite au domicile peut être réalisée seule ou en binôme.

L'infirmière peut être accompagnée par un médecin, une psychologue ou une assistante de service social, membres de l'équipe du DAC.

Les professionnels du cercle de soins de la personne peuvent également être amenés à y participer tels que le médecin traitant, l'infirmier(e) libéral(e), SAAD...

## LIEUX DE DÉCÈS

Chiffres de l'année 2022



En 2022, 79% des patients accompagnés en soins palliatifs sont décédés sur leur lieu de vie

## NOS ACTIONS

Pour mener à bien son accompagnement, l'infirmière réalise, en lien avec des membres de l'équipe du DAC si besoin :

- Une réévaluation des symptômes et des douleurs ainsi que des préconisations auprès des professionnels
- Un soutien de l'aidant et une prévention de son épuisement.
- Un appui aux professionnels de Santé
- Une coordination des soins au domicile et lien régulier avec les partenaires (professionnels hospitaliers ou libéraux)
- Une poursuite de la prise en charge globale malgré l'arrêt des traitements curatifs
- Une anticipation dans le recours à des professionnels de Santé compétents : hospitalisation en USP, organisation de séjours de répit, mise en place d'une HAD...
- Une aide et/ou complétude de dossiers administratifs et mise en place de prestataires adaptés à la situation : APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), FNASS (Fond National d'Action Sanitaire Sociale)
- Des visites de réévaluation régulières au domicile (fréquence selon besoins)

## AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

L'infirmière assiste à des temps institutionnels en interne au DAC, afin d'échanger et de partager autour des situations, mais aussi d'améliorer ses pratiques professionnelles. Dans une mission d'appui aux professionnels, l'infirmière participe à des soutiens d'équipe par des réunions notamment en EHPAD ou en MAS.

Elle a la possibilité d'organiser ou de contribuer à des réunions avec les professionnels du territoire au cours de prises en charge plus complexes avec des interrogations éthiques : demande de suicide assisté, sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès...

Elle participe également à des actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels de santé, qu'ils soient libéraux ou institutionnels.